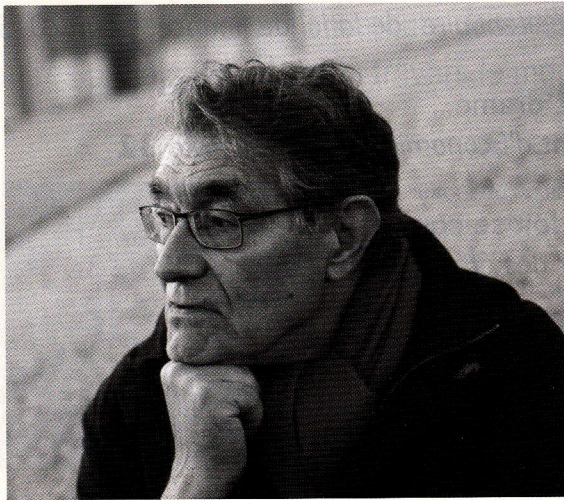


# Les institutions : l'enjeu d'un tournant



**S**i les lignes de force qui orientent les grands bouleversements nationaux et internationaux sont loin d'être simples à décrypter, une question s'impose néanmoins : nos institutions et la classe dirigeante qu'elles génèrent naturellement sont-elles aptes à conduire le pays dans la tourmente qu'il traverse ? C'est ainsi qu'il faut lire ce qu'il faut bien appeler une « crise de régime » en ce début de siècle. Car, s'il est positif que les institutions de la V<sup>ème</sup> République, jusqu'alors présentées comme globalement bénéfiques, émergent enfin dans le débat public, il serait nocif qu'elles ne soient considérées que sous leur aspect technique, qu'elles restent confinées dans une confrontation entre spécialistes du droit constitutionnel, quelle que soit l'importance de l'apport de ces derniers. Il est temps de sortir des questions accessoires (notre Constitution est-elle une exception ? faut-il amender tel ou tel article ? ...) pour poser le problème de fond : des institutions, pour quoi faire ?, et son corollaire : qui doit diriger ?

S'il faut évidemment un pouvoir solide pour faire face aux défis, deux voies seulement semblent s'offrir à nous : renforcer encore l'autorité du pouvoir exécutif en imaginant lui permettre ainsi de conduire les changements nécessaires ou recréer ce corps social qu'on appelle communément le peuple afin de relégitimer les politiques menées, en un mot faire confiance à la démocratie. Dans l'Histoire de France, une telle option s'est appelée plusieurs fois la Constituante.

En toutes hypothèses, les institutions actuelles sont à bout de souffle. Censées assurer l'ordre nécessaire à la bonne gestion du pays et à la promotion des intérêts nationaux, présentées comme le rempart contre un désordre politique qui prévalait en d'autres temps, ne

sont-elles pas devenues la muraille qui empêche l'appréhension des évolutions de la planète et le bon exercice de la citoyenneté ?

Car le doute est aujourd'hui installé quant au discours convenu sur la V<sup>ème</sup> République.

**Stabilité institutionnelle** ? 24 modifications de la Constitution.

**Stabilité politique** ? Certes, le Président peut gouverner sereinement durant son mandat. Mais cela veut aussi dire qu'il n'est pas responsable et qu'il peut durer sans aucun contrôle. Cette stabilité se fait au détriment de l'ordre social. Des conflits sur les retraites sous Nicolas Sarkozy à la contestation des choix économiques sous François Hollande, la stabilité se transforme en absence de responsabilité politique. Jadis apanage de la gauche, cette interrogation est aujourd'hui aussi celle d'une partie de la droite, comme le montre la contestation du mariage pour tous.

**Intérêt national** ? Les Présidents successifs ont pu remettre en cause la souveraineté nationale (traité de Lisbonne, pacte budgétaire ...) sans que le peuple qui

“Nos institutions et la classe dirigeante qu'elles génèrent naturellement sont-elles aptes à conduire le pays dans la tourmente qu'il traverse ?”

en est théoriquement dépositaire puisse émettre un avis, voire même en bafouant cet avis comme en 2007 avec la ratification du traité de Lisbonne, jumeau du traité constitutionnel européen.

On peut se retrancher derrière la légalité/légitimité, réelle, du scrutin présidentiel (22% des inscrits au 1<sup>er</sup> tour pour le candidat finalement élu en 2012). Mais cela suffit-il pour assurer l'ordre républicain ? Comment comprendre alors la défiance de plus en plus perceptible des citoyens envers leurs représentants ? Et ne faut-il pas voir dans les manifestations de violence, au-delà de l'excitation de quelques extrémistes, une contestation de la légitimité de la décision publique, perçue comme imposée par un « système » ?